LETTRE D'INFORMATION REFERENTE HANDICAP

Numéro : 36

Octobre 2026

Handicap et formation

Vous êtes en situation de handicap et vous intégrez une formation au sein de l'IFCASS. Vous vous interrogez sur l'opportunité ou pas de faire connaitre votre handicap. Votre interrogation est légitime. Ce numéro a vocation à répondre à quelques questions, n'hésitez pas à me contacter.

Je suis en situation de handicap. Suis-je obligé (e) de le déclarer à mon centre de formation ?

Il n'y a aucune obligation légale à aborder la question du handicap mais s'il y a un risque d'incidence pour votre formation, il vaut mieux en parler le plus tôt possible.

Même titulaire d'une reconnaissance administrative d'une situation de handicap (RQTH par exemple), vous n'avez pas l'obligation de nous en faire part et d'en avertir les intervenants de votre parcours de formation (administration, formateurs, autres stagiaires, terrains de stage,..).

Mais si vous ne le mentionnez pas, vous ne pourrez pas faire valoir vos droits à la compensation de votre handicap.

Quel intérêt à faire connaitre ma situation ?

La loi prévoit que la personne en situation de handicap a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quelques soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.

Vous pourriez éventuellement bénéficier, en fonction de votre situation personnelle, des aménagements suivants :

- Des adaptations individuelles ou collectives (utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique) ;
- Des adaptations des méthodes et des supports pédagogiques ;
- Des aménagements pour les épreuves de contrôle continu et des examens de certification (temps de composition majoré, support de sujet adapté).

Quelles démarches dois-je accomplir ?

Vous devez vous rapprocher de la référente handicap de votre centre de formation.

BIENVENUE aux nouveaux arrivants !

La référente handicap de l'IFCASS.

Véronique FIRMIN

Bureau : 011

Téléphone :

02 35 82 83 61

Courriel :

veronique.firmin@ifcass.fr

Ses missions

- **vous accueillir** dans le centre de formation et vous conseiller à toutes les étapes de votre formation : inscription, accès à la formation ou aux examens, orientation professionnelle .

- **être à l'écoute de vos besoins et d'y répondre**. Si vous avez des problèmes ou des besoins particuliers, n'hésitez pas à lui en parler .

- **faire le lien** avec les autres personnes qui vous accompagnent pour faciliter votre quotidien : formateurs, employeur, maître d'apprentissage ou tuteur, conseiller référent à l'emploi, organismes spécialisés dans le domaine du handicap,… .

- **trouver des solutions pour prendre en compte votre handicap** : elle peut vous aider à préciser votre besoin, identifier les matériels adaptés, les accompagnements nécessaires,…

Comment va se dérouler ma formation ?

Dès qu'elle aura connaissance de votre situation de handicap, elle vous contactera afin de fixer un rendez-vous. Cette première rencontre permettra de faire un point sur vos attentes et/ou difficultés. Un plan d'accompagnement sera amorcé et validé avec vous. Des rendez-vous ponctuels permettront de le faire évoluer si nécessaire. La référente handicap vous accompagnera tout au long de votre formation si vous le souhaitez.

Avec votre accord, des contacts seront pris avec votre prescripteur, le tuteur de votre lieu de stage et les services de l'emploi.

Qui aura connaissance de ma situation ?

Votre situation ne sera jamais divulguée sans votre accord explicite.
Aucun élément relatif à votre santé ou votre handicap ne sera communiqué que ce soit en interne ou aux membres des jurys éventuels.
Seuls des éléments factuels expliquant les aménagements mis en place pourront être transmis aux formateurs et personnel du centre de formation.

Si vous souhaité trouver l'acteur le plus à même de répondre à vos besoins, vous pouvez consulter l'annuaire de l'Agefiph : https://www.agefiph.fr/annuaire.

Actualités :

En septembre 2026, 4 jeunes en situation de handicap mental ont participé à une expédition dans les Hautes Pyrénées avec pour objectif d'atteindre un sommet de plus de 3000 m et le baptiser « PIC 21 » en référence à la Trisomie 21. ***https://www.france.tv/france-3/stade-2/8937411-grand-format-un-sommet-baptise-pic-21.html#about-section.***

La 7e Conférence nationale du handicap, le 4 septembre 2026, a présenté 16 engagements pour « une société pleinement accessible ». Organisé tous les trois ans, ce rendez-vous réunit personnes en situation de handicap, associations, administrations et décideurs publics pour dresser le bilan des politiques menées et définir les priorités à venir.
https://handicap.gouv.fr/la-conference-nationale-du-handicap-cnh-2026